

## **L'AN DEUX MILLE QUINZE**

**Le 13 avril à vingt heures**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Madame Nicole LOZE, Maire

**Présents :** BESTAZZONI Rodolphe, GARCIA Stéphane, PORTIER Jacqueline- Adjoint

DESCHAMPS Philippe, BRABANT Amandine, GAUGRY Stéphane, DASI Olivier, NEMOZ Michel, ROULET Delphine, CHEVALIER Alexandra, POIRAUD Séverine, ROUSSEAU Sandrine.

**Excusé :** LOISEAU Rémi – pouvoir à M. Stéphane GARCIA

**Secrétaire de séance : Madame Jacqueline PORTIER**

- Madame le Maire revient sur le compte-rendu de la dernière réunion de conseil du jeudi 12 mars 2015 à 20h.  
Aucune personne ne manifestant d'objection, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATION 7 : Renouvellement du bail des terres « Le Maroc »**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le bail des terrains communaux situés aux Maroc cadastrés B 316-317-318-323-324-325 pour une surface totale de **3ha 75a 35ca** arrive à échéance au 31 mai et qu'il y a lieu de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des membres présents, de renouveler ce bail pour une période de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 pour un prix à l'hectare de 123.30€.

Un bail sera établi en ce sens.

### **DELIBERATION 8 : Renouvellement du bail 9 rue de l'Enfer**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail du logement communal 9 rue de l'Enfer pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

La présente location sera consentie à compter de cette date pour un loyer mensuel de 379.56€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents de reconduire ce bail pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2018 et un loyer mensuel de 379.56€

### **DELIBERATION 9 : Réajustement de la commission "Vie associative"**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Sandrine ROUSSEAU a demandé à intégrer la Commission « Culture-vie associative » .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la nomination de Mme ROUSSEAU Sandrine à la commission « Culture-vie associative ».

## **DELIBERATION 10 : Démission d'un Conseiller et son remplacement dans les diverses commissions et délégations**

Madame le Maire fait part aux Conseillers de la démission de Monsieur Bruno COTTENCIN, Conseiller Municipal.

Suite à cette démission, il y a lieu de prévoir son remplacement au sein de diverses commissions et délégations :

### **Commissions :**

- **Personnel** – vote à bulletin secret
  - o Mme Delphine ROULET 8 voix
  - o M. Philippe DESCHAMPS 5 voix
  - o 1 Blanc

Mme Delphine ROULET intègre la commission du personnel

- **MAPA-Marchés Publics** – Suppléante Mme Delphine ROULET 14 voix
- **Commission d'appels d'offres** – Suppléante Mme Séverine POIRAUD 14 voix

### **Délégations :**

- **Pays de Bourges** – suppléant M. Rodolphe BESTAZZONI 14 voix

## **DELIBERATION 11 : Agglobus – Validation du projet desserte “ligne 18”**

Monsieur Stéphane GARCIA fait la synthèse du dossier d'Agglobus sur l'avancement des dessertes supplémentaires souhaitées par la commune et demande aux membres du conseil municipal de prendre position sur la proposition du Conseil Général.

Le Conseil Général propose 2 dessertes supplémentaires à l'aller vers Bourges (7h50 et 13h30) et un retour supplémentaire (arrivée dans la commune à 18h17) pour un coût de 10 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition de 2 dessertes supplémentaires dans la journée et 1 retour le soir sur la commune.

## **DELIBERATION 12 : Approbation du Compte de Gestion 2014**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2014 établi par le Trésorier Payeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres votants le Compte de Gestion 2014.

### **DELIBERATION 13 : Approbation du Compte Administratif 2014**

Après avoir donné la parole à Monsieur Rodolphe BESTAZZONI 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame le Maire quitte la séance.

Exposé du Compte Administratif 2014

Après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2014 le Conseil Municipal donne acte de la présentation du compte qui se résume ainsi et l'accepte à l'unanimité des membres votants :

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes :		35 5009.94€
Résultat 2013 reporté	+	98 236.88€
Dépenses :	-	<u>344 944.35€</u>

**Résultat de l'exercice : 108 302.47€**

#### **Section d'investissement :**

Recettes :		19 511.75€
Résultat 2013 reporté	+	20 880.32€
Dépenses :	-	<u>42 583.35€</u>

**Résultat de l'exercice : - 2 191.28€**

### **DELIBERATION 14 : Affectation du résultat**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter à la section d'investissement le résultat cumulé à hauteur de - 2 191.28€.

### **DELIBERATION 15 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2015**

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2015.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le coefficient de variation est fixé à 1.000000 soit respectivement :

Taxe d'habitation :	12.91%
Taxe foncier bâti :	16.45%
Taxe foncier non bâti :	24.97%

## **DELIBERATION 16 : Vote du budget 2015**

Après présentation du budget 2015 le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ce budget présenté comme suit :

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses	: 455 926.00€
Recettes	: 455 926.00€

### **Section d'investissements :**

Dépenses	: 155 761.00€
Recettes	: 155 761.00€

### **Informations et questions diverses :**

Monsieur Rodolphe BESTAZZONI informe le conseil municipal que l'ensemble des élus communautaires ont approuvé le nouveau dispositif des fonds de concours 3<sup>ème</sup> génération (2015-2017) lors du Conseil communautaire du 30 mars dernier.

**Le Secrétaire,**

**Le Maire,**